1 Introduction
2 Analyse des dangers : sealandbondremover
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% Aromates
2.5.2 propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
2.5.3 Dioxyde de carbone
2.5.4 Masse de réaction d'éthylbenzène et xylène
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

| | |
|---|---|
| Tilte | EmillA – Analyse des dangers du produit sealandbondremover |
| Company | TechnoG |
| Date | 2026-10-15 |
| Version | Rev0 |
| Auteur | Emilia 0.8.1 |

# 1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **sealandbondremover**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

# 2 Analyse des dangers : sealandbondremover

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **sealandbondremover**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

## 2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

| PROPRIÉTÉ | VALEUR |
|---|---|
| Fabriqué par | TechnoG |
| État physique | Liquide |
| Forme | aérosol |
| pH | Non disponible |
| Usage | Utilisation prévue : dégraissant universel à évaporation lente, adapté pour éliminer rapidement et efficacement les résidus de colle, de goudron et de mastic. |
| Date FDS | 2021-09-03 |

La FDS date du 2021-09-03. Elle a donc 5 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

## 2.2 Erreurs de classification

### 2.2.1 Produit

Emilia n’a pas identifié d’erreur de classification dans la FDS.

## 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

**Mention d’avertissement** : Danger

**Pictogrammes (SGH)** :



Inflammable



Nocif / Irritant

**Mentions de danger** :

- H229 Pressurised container: May burst if heated

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils de prudence** :

- P210 P210
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 P251
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION:
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312 P312
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire.

**Transport** :

- ADR : classe 2.1
- RID : pas disponible
- ADN : pas disponible

- IMDG : classe 2.1
- IATA : classe 2.1
- UN : UN 1950

## 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d’exposition

skin : Le produit n’est pas considéré comme irritant pour la peau (aucune mesure spécifique indiquée).

eyes : • Rincer précautionneusement à l’eau pendant plusieurs minutes. • Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. • Continuer le rinçage.

ingestion : • NE PAS faire vomir. • Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

inhalation : • Si difficulté à respirer, transporter la victime à l’extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

# 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

## 2.5.1 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% Aromates

**Identification**

- N° CAS : None
- N° EINECS : 919-857-5

**Concentration** :from 75.0 to 100.0

**Dangers** :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Réglementation & Valeurs limites**

| RÉGLEMENTATION | PRÉSENCE / VALEUR |
|---|---|
| Classé CMR | Non |
| REACH Annexe XVII (restrictions) | Non |
| REACH Annexe XIV (autorisation) | Non |
| Règlement POP | Non |
| RPB (Biocides) | Non |
| Seveso (phrases H pertinentes) | Oui |
| VLE – Code du Bien-être au travail | Non |

#### 2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

## 2.5.2 propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

**Identification**

- N° CAS : 67-63-0
- N° EINECS : 200-661-7

**Concentration** :from 2.5 to 10.0

**Dangers** :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Réglementation & Valeurs limites**

| RÉGLEMENTATION | PRÉSENCE / VALEUR |
|---|---|
| Classé CMR | Non |
| REACH Annexe XVII (restrictions) | Oui |
| REACH Annexe XIV (autorisation) | Non |
| Règlement POP | Non |
| RPB (Biocides) | Non |
| Seveso (phrases H pertinentes) | Oui |
| VLE – Code du Bien-être au travail | VLE-8h (ppm) : 200.0 - VLE-8h (mg/m³) : 500.0 - VLE-15min (ppm) : 400.0 - VLE-15min (mg/m³) : 1000.0 |

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

**FICHEAoût 2026Fiche n°66 - Propan-2-olFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Propan-2-ol »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus**

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[16-18] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations | Bibliographie

## 2.5.3 Dioxyde de carbone

**Identification**

- N° CAS : 124-38-9
- N° EINECS : 204-696-9

**Concentration** :from 2.5 to 10.0

**Dangers** :

- H281 Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.

**Réglementation & Valeurs limites**

| RÉGLEMENTATION | PRÉSENCE / VALEUR |
| --- | --- |
| Classé CMR | Non |
| REACH Annexe XVII (restrictions) | Non |
| REACH Annexe XIV (autorisation) | Non |
| Règlement POP | Non |
| RPB (Biocides) | Non |
| Seveso (phrases H pertinentes) | Non |
| VLE – Code du Bien-être au travail | VLE-8h (ppm) : 5000.0 - VLE-8h (mg/m³) : 9131.0 - VLE-15min (ppm) : 30000.0 - VLE-15min (mg/m³) : 54784.0 |

#### 2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

**FICHEJuin 2020Fiche n°238 - Dioxyde de carboneFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Dioxyde de carbone »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus**

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

## 2.5.4 Masse de réaction d’éthylbenzène et xylène

**Identification**

- N° CAS : None
- N° EINECS : 905-588-0

**Concentration** :from 2.5 to 10.0

**Dangers** :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H373 Risque présumé d’effets graves pour les organes à la suite d’expositions répétées ou d’une exposition prolongée.

**Réglementation & Valeurs limites**

| RÉGLEMENTATION | PRÉSENCE / VALEUR |
|---|---|
| Classé CMR | Non |
| REACH Annexe XVII (restrictions) | Non |
| REACH Annexe XIV (autorisation) | Non |
| Règlement POP | Non |
| RPB (Biocides) | Non |
| Seveso (phrases H pertinentes) | Oui |
| VLE – Code du Bien-être au travail | Non |

#### 2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

## 2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

| ZONES À PROTÉGER | MESURES À ENVISAGER |
| --- | --- |
| Mains | Gants homologués (en conformité avec la norme EN 374) fabriqués avec les matériaux suivants : Caoutchouc nitrile. Épaisseur du gant supérieure à 0,35 mm. |
| Yeux | Lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures (norme : EN 166) |
| Peau | Gants homologués (en conformité avec la norme EN 374) fabriqués avec les matériaux suivants : Caoutchouc nitrile. Épaisseur du gant supérieure à 0,35 mm. |
| Système respiratoire | Appareil respiratoire adéquat avec filtre du type AX/P2 |
| Corps | Vêtement de protection approprié pour la peau (norme : EN 13034) |

## 2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

| ZONES À PROTÉGER | MESURES À ENVISAGER |
| --- | --- |
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | - Utiliser l'équipement de protection individuel requis. - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. - Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. - Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. |
| Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités | - Conserver le produit dans un endroit à l'abri du feu. - Interdire de fumer. - Protéger contre le rayonnement solaire. - Stocker dans un endroit bien ventilé. - Stocker dans un endroit sec. - Tenir à l'écart de sources d'ignition. Mesures techniques complémentaires - Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. - Le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention. - Stocker dans un récipient fermé, à sec, uniquement dans le récipient d'origine. |
| Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | Utilisation prévue : dégraissant universel à évaporation lente, adapté pour éliminer rapidement et efficacement les résidus de colle, de goudron et de mastic. |